

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE CRAONNAISE  
Séance n°4 du 19 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Olivier DERSOIR, Lionel MOAL, Helen BARVILLE, Jacky LEPAGE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Michel JUGÉ, Céline LEMOINE.

**Excusés** : Sylvie BELLANGER, Freddy HERBERT.

**Absents** : Diego LARDEUX, Jean-Marcel LECOMTE.

**Secrétaire de séance** : Olivier DERSOIR.

**COMPTE-RENDU DU 22 MARS 2018**

Le Conseil Municipal adopte, avec 9 voix pour et 1 abstention, le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2018.

**1) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2018-03 du 5 avril 2018,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présentes, décide de :**

- **RENONCER** à son droit de préemption urbain sur la propriété située au n°8 rue du Couvent, et cadastrée sous les n° 69, 532, 534 et 533 (le quart indivis) de la section H, d'une superficie totale de 715 m<sup>2</sup>, dont la propriétaire actuelle est la SCI du Couvent, représentée par Mme Lorand ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

**2) COMPTABILITE**

**a) Subvention à l'ECCR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De verser** une subvention de 40 € à l'association ECCR de Renazé/Craon pour qu'elle soit reversée aux jeunes sellois participant aux courses cyclistes organisées sur la commune le dimanche 28 avril 2018.

**b) Amortissements**

L'amortissement est une technique comptable permettant de constater annuellement la dépréciation des biens subie du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations. Monsieur le Maire, suite à la demande de la Trésorerie, propose d'approuver les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes, selon le barème de l'instruction M14.

<b>Immobilisations</b>	<b>Type</b>	<b>Durée</b>
Incorporelles	Documents d'urbanisme	10 ans
	Frais d'études et d'insertion non-suivi de réalisation	5 ans
	Subvention d'équipement versée à une personne de droit privée	5 ans
	Subvention d'équipement versée à un organisme	15 ans
	Logiciels	2 ans
Corporelles	Voitures, camions et véhicules industriels	7 ans

Mobilier	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Appareils de levage, ascenseurs	20 ans
Equipement de garage et ateliers	10 ans
Equipement de cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage, installations de ventilation	15 ans
Installation de voirie	25 ans
Plantations, autres agencements et aménagement de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

c) **Créance en non-valeur**

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour l'admission en non-valeur de la créance de Madame Sylvie LANCELOT pour un montant de 76,50 € correspondant à une redevance assainissement de 2004 non payée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** de prendre en charge la créance en non-valeur de Madame Sylvie LANCELOT pour un montant de 76,50 € correspondant à une redevance assainissement de 2004.

3) **TRES HAUT DEBIT : ADRESSAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mayenne sera le 2<sup>ème</sup> département de France à installer la fibre optique sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, afin que tous les clients soient correctement desservis, chaque collectivité doit revoir son système d'adressage.

Une demande du même type a également été formulée par les services de secours afin de localiser plus précisément les lieux d'intervention.

Ainsi, chaque lieu-dit devra dorénavant porter un numéro et une voie.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal doit déterminer le type de numérotation qu'il souhaite utiliser, à savoir :

- La numérotation continue : n° pairs à droite / n° impairs à gauche
- La numérotation métrique : le n° correspond à la distance du bâtiment par rapport au début de la voie.

A l'issue du travail d'adressage, la commune devra délibérer définitivement.

Le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et 4 voix contre :

- **décide** d'utiliser la numérotation métrique dans le cadre de la mise en place de l'adressage de chaque foyer sellois.

4) **RAPPORT DES COMMISSIONS**

a) **Scolaire, Périscolaire** :

- **NOUVELLE ECOLE** :

- o RDV avec Mme MAILLIER Bénédicte, architecte et urbaniste, le 20/04 pour concertation avec les enfants, les parents, les élus et invitation des personnes en lien avec l'enfance sur la commune.

b) Bâtiments :

- Travaux engagés suite vote du budget :
  - o Reprise muret Mairie 972,40 € Bréhin-Brochard
  - o Robinets thermostatiques Mairie 1 175,21 € SN Lenoir
  - o Porte sacristie Eglise 1 117,57 € Monnier SARL
  - o Concertation future Ecole 2 152,64 € Cabinet d'Emile R.
  - o Remplacement blocs secours 1 241,78 € Sicli
  - o Remplacement blocs secours Orion 524,16 € Sicli

c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Argent de poche 2018 : 2<sup>ème</sup> réunion le 14/04 avec les jeunes.
- Réunion du CCAS du 10/04 : vote du compte administratif 2017, du budget 2018, point sur les dossiers d'aide sociale 2017, le repas des aînés, les colis de Noël, bilan des activités jeunesse (argent de poche, local des jeunes, centre de loisirs). Le Défi des 37 est renouvelé le 31 mai à Renazé.

d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Finances : réception des dotations de l'Etat après vote du budget :

<b>Dotations</b>	<b>Montant prévu au budget</b>	<b>Montant à percevoir</b>
Dotation forfaitaire	110 000 €	116 453 €
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	20 000 €	23 008 €
Dotation de solidarité rurale « cible »	0 €	29 778 €
Dotation nationale de péréquation	14 000 €	13 345 €
Dotation élu local	2 950 €	2 972 €
<b>TOTAL</b>	<b>146 950 €</b>	<b>185 566 €</b>

- Voiries :
  - o Commande des panneaux réalisée.
  - o Point à temps réalisés fin de semaine.
- Espaces verts : date commission fixée le mardi 24 avril à 15h.

5) **DIVERS**

- ⇒ La retenue à la source : instauration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La retenue à la source sera prélevée directement sur les bulletins de paie pour les salariés ou prélevée sur les comptes pour les autres situations (retraités, ...). Cette année, les déclarations seront à effectuer comme habituellement par Internet. La dernière page du site changera avec l'ajout du taux applicable en janvier. Ce taux sera modifiable par le contribuable. Les employeurs, quant à eux, devront mettre à jour leur logiciel de paies et gérer les paiements et les modifications des taux tous les mois.
- ⇒ Le Règlement Général sur la Protection des données : texte européen applicable au 25 mai 2018 et qui a pour objectif de redonner au particulier le droit fondamental de protection de sa vie privée et de ses données à caractère personnel. Les entreprises et les collectivités devront revoir leur manière de travailler afin de protéger et de sécuriser les données personnelles physiques et dématérialisées.
- ⇒ Théâtre par Ombres et Lumières samedi 22 avril à 20h30 à l'Orion.
- ⇒ Portes-ouvertes aux Jardins d'Onésime les 26-27-28 avril.
- ⇒ Rappel pour la journée du 29/04 :
  - Les Motards ont du cœur à 11h
  - Les courses cyclistes de l'après-midi.
- ⇒ Les Mouillos mercredi 2 mai après-midi à l'Orion.
- ⇒ Tournoi de tennis de table le 11 mai.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 17 mai 2018.
- ⇒ Tournoi interfamilles du club de football le dimanche 20 mai.

- ⇒ Rando-histoire le jeudi 24 mai à la Rincerie à 19h30.
- ⇒ Les Boucles de la Mayenne passent à LSC le dimanche 3 juin.

Fin de séance à 22h30

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX  
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT  
(Excusé)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER  
(Excusée)

Jean-Marcel LECOMTE  
(Absent)

Michel JUGÉ